

Honorable Président, Honorables Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de saisir cette opportunité pour féliciter les gouvernements de la Chine et du Canada d'avoir accueilli la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans cette si belle ville de Montréal. L'OIBT exprime toute sa gratitude à l'égard de la Secrétaire exécutive de la CDB et de son équipe pour tous les efforts déployés aux fins de faciliter cette COP15 ainsi qu'à l'ensemble des délégués pour la résilience dont ils ont fait preuve dans les négociations au cours de ces deux dernières semaines.

L'OIBT est la seule organisation intergouvernementale dont le mandat lié aux forêts tropicales a un double objectif: la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) ET la diversification du commerce des bois et produits forestiers tropicaux issus de forêts tropicales gérées suivant des pratiques durables et dans le respect de la légalité. Les membres de l'OIBT couvrent 80 pour cent des ressources des forêts tropicales du monde et 90 pour cent du commerce des produits forestiers tropicaux. Le monde tropical abrite plus de 70 pour cent de la population mondiale vivant dans une pauvreté extrême et, dans le même temps, près de 70 pour cent de la biodiversité mondiale.

L'interconnexion entre forêts tropicales, biodiversité et atténuation du climat et adaptation à ses effets est indissociable et ces questions doivent donc être traitées de manière globale. Les travaux de l'OIBT sont régis par l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, négocié sous les auspices de la CNUCED, et l'OIBT aide ses membres à mettre en œuvre des éléments des engagements mondiaux pris dans le cadre des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF), des Objectifs de développement durable (ODD), du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (PSNUF), de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention des Nations Unies sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES), de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), etc.

Or, les forêts tropicales, continentales et côtières, demeurent de plus en plus susceptibles et vulnérables aux changements d'utilisations des terres, à la déforestation et à la dégradation des forêts, qui, tous, sont provoqués par des défis mondiaux ayant des retombées sur la sécurité de l'alimentation, de l'approvisionnement en bois et de l'énergie.

La communauté internationale se doit donc de modifier la manière dont elle interagit avec les forêts tropicales gérées suivant des pratiques durables, lesquelles peuvent assurer, entre autres choses, la conservation de la biodiversité au profit des générations futures.

L'OIBT implore les délégations de parvenir à un consensus sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la mobilisation des ressources afin de permettre aux forêts tropicales de continuer à contribuer efficacement à la quasi-totalité des ODD à l'horizon 2030.

L'OIBT exhorte les délégations à consentir à davantage collaborer avec des organisations intergouvernementales telles que l'OIBT, qui a une vaste expérience en matière de mise en œuvre fructueuse sur le terrain de projets qui peuvent être amplifiés à grande échelle, répliqués et transférés, et à y accroître leurs investissements stratégiques.

L'OIBT est en effet en mesure d'offrir ces si indispensables solutions fondées sur la nature découlant de forêts tropicales gérées en mode durable, qui constitueront un impératif pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 une fois qu'il sera adopté. Cela exige un accès équitable et juste à un appui financier international dans le cadre du Fonds mondial pour l'environnement, du Fonds vert pour le climat, de la Banque mondiale et autres sources internationales de financement.

L'OIBT exhorte à investir dans les forêts tropicales, qui assureront la pérennité de l'usage durable de la biodiversité, des ressources en eau et des puits de carbone/de la captation du carbone/des substituts aux matériaux nocifs pour l'environnement, ce en produisant l'oxygène que nous respirons tout en créant de la valeur pour les forêts et en enrichissant les moyens d'existence des communautés locales et des populations autochtones. L'OIBT est pleinement engagée en faveur d'un monde favorable à la nature.